



MAIRIE DE COGGIA



Liberté - Egalité - Fraternité

**PROCES- VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
EXCEPTIONNEL
DU 03 SEPTEMBRE 2023
18H – MAIRIE DE COGGIA VILLAGE**

Date de la convocation : 11/09/2023	L'an deux mil vingt-trois, et le dimanche 03 septembre, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COGGIA s'est réuni en séance publique ordinaire en salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur AMPART Jean-Claude, 1 ^{er} Adjoint.
Nombre de membres Composants l'Assemblée : 15	<u>Etaient présents</u> : Monsieur COGGIA Jean-Dominique, Monsieur COGGIA François, Monsieur AMPART Jean-Claude, Madame BIFERALI Martine, Monsieur SPADA Sébastien, Madame ANDREÏ Brigitte, Madame AÏUTI Dominique, Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Madame ALFONSI Noëlle, Madame LIBONATI Julie, Monsieur FENECH Carmel, Monsieur LAPORTE Bernard.
Nombre de Conseillers en exercice : 15	<u>Etaient absents</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine, Monsieur MALATESTA Ludovic, Monsieur RAFFALLI Louis.
Nombre de membres présents : 12	<u>Absents représentés</u> : Monsieur ALZAPIEDI Antoine donne pouvoir à Monsieur PASSALACQUA Jean-Louis, Monsieur MALATESTA Ludovic donne pouvoir à Monsieur AMPART Jean-Claude, Monsieur RAFFALLI Louis donne pouvoir à Madame AÏUTI Dominique.
Nombre de votants : 15	
Quorum : 08	
Secrétaire de séance Madame BIFERALI Martine	

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer

Adoption à l'unanimité du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 14 août 2023.

Il a été décidé la convocation d'un Conseil Municipal exceptionnel en raison du terme de 2 contrats :

- **1 contrat de vacataire**
- **1 contrat du au surplus d'activités**

Prenant fin au 31 août 2023.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 18 heures.

1.Création d'un emploi contractuel de 6 mois.

Il est décidé de créer à compter du 1^{er} septembre 2023 et ce pour un surcroit d'activités un emploi contractuel de 6 mois, au terme des 4 premiers mois il sera lancé une procédure de vacation de poste dans le but de créer un emploi permanent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

15 voix POUR, 0 voix CONTRE.

2. Création d'un poste de vacataire.

Afin de palier à l'absence pour raison médicale de l'agent responsable de l'eau et de l'assainissement, il est décidé de faire appel à un personnel sous statut de vacataire ayant les connaissances du réseau d'eau et d'assainissement. La signature du contrat est soumise à une visite médicale à l'embauche conformément à la réglementation des contrôles de la Médecine du Travail. Si cette visite est refusée, il y aura une rupture de contrat et cela conformément à la réglementation des contrôles de la Médecine du Travail.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

15 voix POUR, 0 voix CONTRE.

3.Lancement d'enquêtes publiques pour intégration dans les voiries communales de diverses voies de circulation de la Commune.

Ces enquêtes publiques devront concerner les voies suivantes :

- Esigna
- Mon Rêve
- Temuli
- Dordana
- Fontanese
- Pinisolu
- U forcu
- Cerasa

Le Cabinet AGEX effectuera le recensement des voiries, cette opération est estimée à 13 994,85 € HT.

Il sera demandé les subventions nécessaires auprès des organismes afin d'effectuer les opérations.

De plus la voirie d'Esigna a déjà fait l'objet d'un tracé de l'emprise de la voie de circulation en 2019 sans que ses conclusions n'ai été validées par les différents propriétaires.

Cette étude étant valable jusqu'en avril 2024, nous devons faire valider ces documents avant cette date.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l'unanimité,

15 voix POUR, 0 voix CONTRE.

4. Questions diverses.

a-réponse du Maire aux différents courriers.

PASSALACQUA Jean-Louis : Monsieur le Maire comptez-vous répondre aux différents courriers que vous avez reçu ?

COGGIA François : Je rencontre Monsieur SCATENA cette semaine. Concernant Fontanese, une première réponse a été donnée par le vote de ce soir, pour les bornes à incendie une étude est toujours en cours. Mais je répondrais par écrit.

COGGIA Jean-Dominique : Un devis sera demandé pour la route de Rovani et de la Station d'Épuration de COGGIA, tout cela est soumis à subventions.

b-travaux route haute de Cerasa.

PASSALACQUA Jean-Louis : Ou en est-on des travaux et des études concernant cette route ?

Des devis existaient déjà ainsi qu'un cahier des charges.

AMPART Jean-Claude : Il faut tout reprendre car la route est de plus en plus détériorée, de plus les coûts ont dû augmenter.

c-candidature aux postes.

PASSALACQUA Jean-Louis : 4 postes ont été ouverts à candidature, où en sont les embauches ?

COGGIA François : Je les reçois ce mois-ci, j'ai reçu 4 demandes pour le poste d'agent d'animation et aucune pour les postes techniques à part celles des employés déjà en poste.

d-tempête du 28 août 2023.

ALFONSI Noëlle : Suite à la tempête que va-t-on faire du Poste de Secours ?

COGGIA François : Le Poste de Secours devra être installé ailleurs.

AMPART Jean-Claude : La priorité va à la sécurisation de la RT 81. Les services de la Collectivité ont été avisés du danger, nous attendons leur intervention. La Commune a déposé une demande de classement en catastrophe naturelle, nous sommes dans l'attente de la décision du Préfet. De plus nous avons eu l'autorisation de demander des subventions sur la DETR et reçu l'autorisation de construire un nouveau Poste de Secours. Le Poste existant sera enlevé dès retour de l'accord des assurances. En attendant nous maintenons la surveillance en déplaçant le Poste de Secours sur le toit de l'établissement « Le Grand Large » avec l'accord gracieux de son propriétaire.

e-affaires PINNELLI.

ALFONSI Noëlle : Quand aurons-nous la réponse du procès ?

AMPART Jean-Claude : Le délibéré doit être rendu le 6 septembre 2023.

ALFONSI Noëlle : Le Conseil Municipal va-t-il apporter son soutien à la famille PINNELLI ?

COGGIA Jean-Dominique : Concernant les tags j'ai été interrogé par la Gendarmerie, je leur ai fourni des éléments de contextes informels. Il n'est donc pas nécessaire d'aller plus loin et cela peut venir de n'importe qui.

PASSALACQUA Jean-Louis : Quand est-il de l'exploitation de la paillette ?

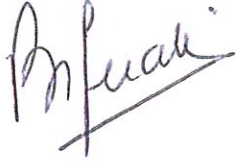
AMPART Jean-Claude : Pour cette saison elle a été exploitée, pour l'année prochaine nous espérons qu'une autre solution sera trouvée.

Le Conseil Municipal est clos à 19 heures 45.

COGGIA le 04 septembre 2023

La secrétaire de séance,

Mme Martine BIFERALI



Le Maire,

François COGGIA





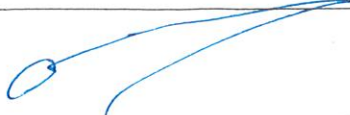

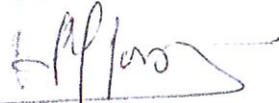
MAIRIE DE COGGIA



LIBERTÉ ÉGALITÉ FRATERNITÉ

FEUILLE DE SIGNATURES DU CONSEIL MUNICIPAL

Mr COGGIA François	
Mr AMPART Jean-Claude	
Mr COGGIA Jean-Dominique	
Mr SPADA Sébastien	
Mme BIFERALI Martine	
Mme ANDREI Brigitte	
Mr LAPORTE Bernard	
Mr MALATESTA Ludovic	
Mme AIUTI Dominique	
Mr RAFFALLI Louis	
Mme LIBONATI Julie	
Mr ALZAPIEDI Antoine	

Mr FENECH Carmel	
Mr PASSALACQUA Jean-Louis	
Mme ALFONSI Noëlle	

Le Maire

COGGIA François